

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Dotation de Solidarité
Complémentaire (DSC)
Exceptionnelle 2024-
Commune d'Havernas

Date de convocation :

1 février 2024

Date de séance :

7 février 2024

Date d'affichage :

14 février 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 39

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, CAPRON, LICOUR, CERNEY, Mrs PINCHON, ALEXANDRE, LEULIER, MAUGER, GUILLOT, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M ALEXANDRE donne pouvoir à MME BENEDINI

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : MME SOUILLARD

La séance étant ouverte,

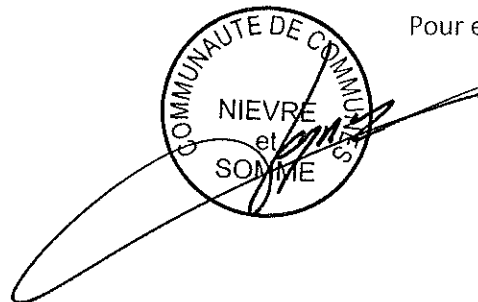
Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le reversement de la Communauté de Communes Nièvre et Somme envers la commune d'Havernas au titre de la dotation complémentaire exceptionnelle au titre de l'année 2024.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 février 2024 et de sa publication le 14 février 2024.

